



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 94449

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement et la sensibilisation à l'histoire des civilisations et religions dans les établissements d'enseignement. Il lui demande de préciser en réponse s'il serait favorable à l'identification des fêtes et cérémonies religieuses tout en respectant les principes et idéaux d'une République laïque et ce dans un souci de tolérance et de mutuelle compréhension.

Texte de la réponse

Outil de la mesure du temps, le calendrier, qu'il soit civil ou scolaire, est aussi un système symbolique que traversent les diverses dimensions de la vie en société. Dans cette perspective, l'identification des fêtes et cérémonies religieuses par les élèves, du simple repérage à la compréhension de leur signification, ainsi que la connaissance des options spirituelles auxquelles elles se rattachent, participent, selon l'âge et le niveau, de la culture humaniste que dispense l'école. S'il ne fait l'objet d'aucun enseignement spécifique, l'enseignement du fait religieux dans ses multiples manifestations est présent dans les programmes de nombreuses disciplines tout au long du cursus scolaire, en histoire-géographie et en histoire des arts en particulier mais aussi en lettres ou bien en langues vivantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94449

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13128

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6901